



Saint Pierre  
du Mont  
Landes

## CONCOURS DE NOUVELLES

« Les Nouvelles du Mont »

du 01 septembre au 31 décembre 2025

### REGLEMENT

#### Article 1 : Organisation

La Commune de Saint-Pierre-du-Mont (1, avenue Georges Sabde 40280 Saint-Pierre-du-Mont) organise, du **01 septembre au 31 décembre 2025**, [le cachet de la Poste faisant foi pour les envois par voie postale] un concours de nouvelles.

#### Article 2 : Objet du Concours

L'objectif de ce concours est de récompenser les meilleures nouvelles écrites sur le thème :  
« **Le loup revient dans nos forêts** »

#### Article 3 : Participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant dans **la Nouvelle Aquitaine et dans l'Occitanie** à l'exception des personnes visées ci-dessous

- les personnes ayant directement ou indirectement collaboré à l'organisation, la gestion ou la conception de ce jeu-concours, ainsi que les membres de leur famille respective,
- les membres du jury.

**Le concours est ouvert aux collégiens de l'agglomération du Marsan.  
Un prix spécial leur est dédié.**

Aucun droit d'inscription n'est exigé.

**Les quatre nouvelles** sélectionnées par le jury final seront mises en ligne sur le site internet de la commune <http://www.saintpierredumont.fr>.

#### Article 4 : Modalités de participation

Pour participer à ce concours, les candidats doivent respecter les dispositions suivantes :

##### **1. Envoi par courrier électronique :**

Les nouvelles doivent être envoyées à l'adresse : [comvieasso@saintpierredumont.fr](mailto:comvieasso@saintpierredumont.fr)

##### **2. Envoi par voie postale :**

**Les nouvelles devront être expédiées au plus tard le 31 décembre 2025** (le cachet de la poste faisant foi pour les envois par voie postale), par lettre simple correctement affranchie, à l'adresse suivante :

**Mairie, 1 avenue Georges Sabde, 40280 Saint-Pierre-du-Mont**

Les participants devront joindre à leur courrier électronique ou postal l'autorisation prévue à l'article 12 du présent règlement dûment complétée et signée.

**Article 5 : Exclusion des envois présentant une anomalie Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Collectivité organisatrice.**

Sera considéré comme nul et ne sera pas pris en compte, tout envoi :

- insuffisamment affranchi,
- envoyé à une mauvaise adresse,
- adressé après la date limite du 31 décembre 2025,
- émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer,
- intervenu autrement que par lettre simple ou courrier électronique,
- non assorti d'une autorisation selon les conditions prévues à l'article 12 (Autorisation)
- incomplet, illisible, raturé, surchargé,
- dans lequel les coordonnées du participant sont incorrectes (mentions fausses ou incohérentes) ou incomplètes.

**Article 6 : Limitation de participation**

Les nouvelles qui pourront être retenues dans le cadre du présent concours doivent être la création du participant, nommément inscrit. Sont exclues les créations collectives, ainsi que les créations de tiers.

Seules les nouvelles inédites (non primées à d'autres concours, non publiées dans un livre, site ou sur tout autre support) seront prises en compte dans le cadre du présent concours.

Chaque participant s'engage, sous sa responsabilité, à respecter la réglementation française et communautaire, notamment en matière de droits d'auteurs (articles L 111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle ou toute législation nouvelle qui pourrait les remplacer) et certifie en conséquence que la nouvelle qu'il adresse dans le cadre du présent concours est entièrement originale, libre de tous droits, et ne contient aucune reproduction ou emprunt, même partiel, à une autre œuvre.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent la collectivité organisatrice et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

La collectivité organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'une inobservation quelconque de l'une des dispositions décrites ci-dessus

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule nouvelle pendant toute la période de validité du concours. Cette dernière ne pourra faire l'objet que d'un seul envoi pendant toute la durée du concours (envoi par courrier électronique ou par voie postale).

S'il est constaté qu'un participant a adressé plusieurs nouvelles ou qu'il a adressé la même nouvelle plusieurs fois, sa participation ne sera pas retenue, sans que la responsabilité de la collectivité puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la collectivité puisse être engagée.

**Article 7 : Sort des manuscrits**

Les manuscrits ne seront pas retournés à leurs auteurs. Plus généralement, tout document adressé à la Commune de Saint-Pierre-du-Mont dans le cadre de ce concours ne fera l'objet d'aucun renvoi aux participants.

## **Article 8 : Modalités de désignation des lauréats et composition du jury**

Le jury, composé d'écrivains et de lecteurs élira parmi les nouvelles sélectionnées, la nouvelle gagnante.

Pour établir son choix, le jury prendra en compte prioritairement l'intérêt et l'originalité du récit, ainsi que le respect de la charte éditoriale.

Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront être contestées par les participants. Il tranchera également, dans le respect des lois, toute question d'application, d'interprétation du présent règlement ou toute question non réglée par celui-ci qui viendrait à se poser à l'occasion du présent concours.

Le jury et la collectivité organisatrice se réservent le droit d'annuler le concours si la participation était jugée trop faible.

## **Article 9 : Charte éditoriale**

1. Le nombre d'œuvre est limité à un texte par auteur.

2. Chaque nouvelle devra être rédigée en langue française, dactylographiée et comporter entre 3 et 15 pages. Les nouvelles ne doivent comprendre aucun propos discriminatoire ou diffamant.

3. Des critères de présélection donneront lieu à des évaluations des nouvelles. Les critères seront les suivants :

### ***Respect de la présentation :***

Dans tous les cas, les nouvelles devront se présenter sous la forme d'un document Word, format A4 (21 x 29,7 cm), dont la police de caractère sera du Times New Roman, corps 12, 24 lignes par page.

La première page devra comporter les informations suivantes sur les participants : nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, numéro de téléphone, adresse électronique du participant.

Les pages devront être numérotées et le titre de la nouvelle devra apparaître sur chaque page.

### ***Respect du thème :***

Evaluation du respect du genre de la Nouvelle

Les nouvelles devront traiter du thème proposé. Seront refusés tous les écrits n'ayant pas rapport au thème imposé.

***L'écriture :*** La qualité du style, le respect des règles grammaticales, orthographiques, de syntaxe et de ponctuation seront pris en compte.

***Titre :*** La Nouvelle doit avoir **un titre mais différent du thème**, en l'occurrence le titre ne peut être « Le loup revient dans nos forêts ».

## **Article 10 : Dotations**

Trois prix seront décernés ainsi qu'un prix spécial en direction des scolaires de l'agglomération (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>).

**LA REMISE DES PRIX AURA LIEU  
LE VENDREDI 22 MAI 2026 A 18H**

**A LA MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT**

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Les auteurs primés s'engagent à ne pas réclamer de droits d'auteur autres que le prix reçu à l'occasion de ce concours.

## **Article 11 : Acceptation du règlement**

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Celui-ci sera téléchargeable sur <http://www.saintpierredumont.fr> et pourra être adressé à toute personne en faisant la demande à :

**MAIRIE  
CONCOURS DE NOUVELLES « LES NOUVELLES DU MONT »  
1 AVENUE GEORGES SABDE  
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT**

## **Article 12 : Autorisation**

Les gagnants autorisent la Commune de Saint-Pierre-du-Mont à utiliser leur nom, leur âge et image sur tous supports (presse écrite, radio, télévision, Internet) à des fins de promotion du concours et de ses résultats.

L'autorisation remplie selon les conditions précisées ci-dessous devra être jointe à la nouvelle, soit par voie postale (Mairie, 1avenue Georges Sabde, 40280 Saint-Pierre-du-Mont), soit par courrier électronique à [comvieasso@saintpierredumont.fr](mailto:comvieasso@saintpierredumont.fr).

Cette autorisation est téléchargeable sur le site <http://www.saintpierredumont.fr>



**Saint Pierre  
du Mont**  
*Landes*

**CONCOURS DE NOUVELLES**  
**« Le loup revient dans nos forêts »**  
**du 01 septembre au 31 décembre 2025**

**AUTORISATION**

Je soussigné(e) (Nom-prénom) .....

Demeurant (Coordonnées complètes).....  
.....  
.....  
.....

Téléphone : .....

Email : .....

Souhaite participer au concours des Nouvelles « Les nouvelles du Mont » organisé par la Commune de Saint-Pierre-du-Mont.

J'ai pris connaissance du règlement du concours et déclare, par la présente, en accepter toutes les conditions.

Je déclare et garantis que je suis l'unique auteur de la nouvelle que j'adresse dans le cadre du présent concours.

J'autorise, notamment, la publication de ma nouvelle sur le site internet de la collectivité organisatrice [www.saintpierredumont.fr](http://www.saintpierredumont.fr).

Fait à .....

Le.....

Signature :